



Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes

Présentation du rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis

Introduction

Ce rapport a été élaboré pour répondre à 4 grandes questions :

- « Dresser un bilan des connaissances scientifiques sur le thème de la monétarisation des services rendus par les écosystèmes et de la valeur de la biodiversité ;
- Analyser les enjeux socioéconomiques de la diversité biologique en France, y compris dans les départements et collectivités d'Outre-mer ;
- Proposer un cahier des charges pour d'éventuelles recherches ultérieures ;
- Estimer les premières valeurs de référence pour la prise en compte de la biodiversité, qui pourront être utilisées notamment dans les études socioéconomiques relatives aux projets d'infrastructures ».

Lexique

Biodiversité : désigne la diversité des êtres vivants. Cette diversité s'exprime et joue un rôle à tous les niveaux d'organisation de la vie : la diversité des espèces ; la diversité au sein d'une espèce, entre les individus qui la constituent à un instant donné ; la diversité écologique, celle des associations d'espèces dans un milieu donné. [1]

Biodiversité spécifique : la diversité des espèces exprimées par : le nombre d'espèces vivantes, la position des espèces dans la classification du vivant, la répartition en nombre d'espèces par unité de surface et les effectifs de chaque espèce. [2]

Compensation écologique : méthode visant à contrebalancer les effets néfastes sur l'environnement de la réalisation d'un aménagement quelconque (transport, urbanisation). [3]

Consentement à payer : est défini comme valeur maximale qu'un individu est prêt à payer en faveur d'un changement bénéfique ou pour éviter un changement néfaste (sauver une espèce, ou milieu...) [3]

Ecosystème : l'écosystème constitue la plus grande unité fonctionnelle en écologie, puisqu'il inclut à la fois les organismes vivants et l'environnement abiotique (c'est-à-dire non vivant), chacun influençant les propriétés de l'autre, et les deux sont nécessaires au maintien de la vie telle qu'elle existe sur Terre. [2]

Socio-écosystèmes : caractérisé par une interaction dynamique : les sociétés humaines utilisent les écosystèmes et, de ce fait, les modifient localement et globalement. En retour, ces sociétés ajustent leurs usages aux modifications qu'elles perçoivent. Cette interaction dynamique caractérise ce qu'il est convenu d'appeler des socio-écosystèmes. [3]

Cadrement et hypothèse retenue pour l'évaluation

Le groupe de travail a décidé de cadrer sa réflexion à partir de deux distinctions :

- Entre approches macroéconomiques visant à des évaluations globales (échelle nationale) et approches microéconomiques analysant les impacts des choix et des comportements à une échelle locale dont on souhaite mesurer les effets
- Entre les approches ex-ante (aide en amont de la décision publique) et ex-post (réparation ou compensation écologique).

Le choix a été fait de s'orienter majoritairement sur l'approche microéconomique ex-ante.

Dans le cadre de cette étude, l'approche de la « durabilité forte » considère que la biodiversité est non substituable et donc non remplaçable par d'autres éléments de bien être.

Les enjeux socioéconomiques de la biodiversité

Cette partie présente les différentes dimensions des enjeux socioéconomiques de la biodiversité et des services écosystémiques. L'étude est axée sur les **territoires français** (métropole et outre mer) qui abritent une **part notable de la biodiversité mondiale**.

Le premier enjeu est celui d'un **changement de perception** : valoriser la biodiversité vis à vis du public, par exemple comme support de l'alimentation, des médicaments, des grands processus biogéochimiques, de l'industrie chimique, ou encore de l'inspiration créative.

Le deuxième enjeu est relatif à la description et à la **compréhension de la dynamique de la biodiversité**, en particulier à l'aube d'une possible **sixième extinction**.

Le dernier enjeu est celui de la **mobilisation des acteurs** autour des engagements internationaux pris en faveur de la biodiversité.

L'approche juridique de la valeur de la biodiversité

L'**évaluation monétaire** de la biodiversité selon une approche **coût/avantage** doit être encadrée juridiquement pour que la biodiversité ne devienne pas un bien marchand. Il faut donc mettre en place des institutions et des **mécanismes de régulation** indépendants et objectifs.

La description de la biodiversité : concepts et indicateurs biologiques

L'évaluation socio-économique de la biodiversité repose ici sur l'existence d'indicateurs d'estimation de **variations d'abondance des espèces**, plutôt que de variation de biodiversité spécifique.

Un moyen **d'évaluer l'abondance de biodiversité** peut consister à **suivre l'état des services** qu'elle rend, par exemple la pollinisation des plantes par les insectes. De nombreux indicateurs existent, mais ne bénéficient pas pour la plupart d'une organisation systématique coordonnée au niveau mondial.

L'évaluation économique : fondements, méthodes, résultats

Ce chapitre est consacré à une présentation critique des approches économiques utilisables et de leurs principaux résultats.

- Critique de l'approche anthropocentrée reposant sur la méthode des **consentements à payer** : évaluation insuffisamment objective qui devrait impliquer la **supervision par une autorité**. De plus il serait nécessaire de créer des **bases de référence** de valeurs pour la multitude des écosystèmes.
- Nécessité de dépasser le simple aspect utilitariste de la biodiversité, au risque d'aboutir à une hétérogénéité de son évaluation.
- Prise en compte des **horizons temporels éloignés** : question de l'**actualisation**, actuellement au taux de 4% à court-moyen terme et décroissant à long terme. Cependant il serait plus pertinent de viser un prix de la biodiversité s'accroissant afin de rendre compte de la valeur potentiellement infinie des services rendus.

Les besoins de recherche

Cette partie développe les orientations que devrait adopter demain la recherche.

La première nécessité est de développer des **bases de données**, des **dispositifs de suivi** et des **indicateurs composites** de la biodiversité. Il faut également intégrer des indicateurs de la pression due aux hommes à l'échelle des socio-écosystèmes. L'initiative du **MEA (Millenium Economic Assessment)** semble pour cela une bonne solution.

Deuxièmement, la **compensation écologique** vue précédemment nécessite d'approfondir les recherches sur les **équivalences entre écosystèmes**.

Troisièmement, il est nécessaire de remédier au **déficit de travaux concrets** appliquant les méthodes maintenant disponibles d'évaluation économique de la biodiversité.

Quatrièmement, il est nécessaire de **mobiliser les sciences sociales** sur ces sujets pour analyser les réactions hétérogènes vis à vis des questions de biodiversité.

Pour terminer, il faut avancer sur la **clarification du statut juridique** de la biodiversité, en passant par exemple par la création d'un statut de « **bien spécial** » la distinguant des autres biens économiques.

Vers la fixation de valeurs de référence pour les écosystèmes français

Cette partie présente les pistes de réflexions à approfondir.

Les données disponibles ont fait privilégier une méthode **coût/avantage**, fondée sur les usages fait de la biodiversité, plutôt qu'une méthode **coût/efficacité**, axée sur la réalisation d'un objectif de protection de la biodiversité.

De plus, fixer une **valeur de référence par unité de surface** n'est **pas pertinent** vis à vis du fonctionnement d'un écosystème.

A terme, il serait nécessaire de mettre en place une **typologie des socio-écosystèmes en France**, en prenant en compte leurs usages présents et futurs (échelle **30-50 ans**).

La distinction entre la **biodiversité ordinaire** (plus reconnue pour sa valeur économique qu'intrinsèque) et **biodiversité remarquable** (plus reconnue pour sa valeur intrinsèque que sa valeur économique) a été retenue, mais les évaluations faites de la biodiversité remarquable n'apparaissent **pas efficaces pour sa conservation**.

Les **valeurs de références** ont montré leur efficacité, par exemple dans le cas de la **rémunération des systèmes écosystémiques** par la PAC. En revanche, elles ne permettent pas d'influer sur les **opérations d'artificialisation lourdes** (urbanisation, transport). C'est ici la limite d'une approche économique par rapport à une **approche réglementaire**.

Pour l'ensemble de ces mesures la **supervision par une autorité indépendante** permettrait d'établir une légitimité procédurale.

Renvois et références

- 1 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html>
- 2 : <http://www.cnrs.fr/>
- 3 : Définition issue du rapport lui-même